AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2933
FR0000125338-FS1182

27 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAP GEMINI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 décembre 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI.

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions CAP GEMINI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action CAP GEMINI au sens de l'article précité.